

ORDRE DE RENVOI

JEUDI 12 mai 1955.

*Il est ordonné:* Que le bill suivant soit renvoyé audit Comité, savoir:  
Bill n° 258: Loi modifiant la Loi sur les subventions aux municipalités.

*Certifié conforme.*

*Le greffier de la Chambre,*

LÉON-J. RAYMOND.